



TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES PAR
INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE SITE COLLECTIVITE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif PayFip .

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant moyens de paiement du département (administrateur local de PayFiP) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP.....	3
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.....	3
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF.....	4
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE.....	5
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP.....	6
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	7
3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.....	7
3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ.....	7
3.2.1 <i>Choix du mode de saisie.....</i>	<i>7</i>
3.2.1.1 Le compte-usager.....	7
3.2.1.2 Le formulaire de saisie manuelle.....	8
3.2.2 <i>L'appel de PayFiP en pop-up.....</i>	<i>9</i>
3.2.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	9
3.2.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :.....	10
3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION.....	10
3.3.1 <i>Phase de test.....</i>	<i>10</i>
3.3.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application PayFiP.....	10
3.3.1.2 Test d'exploitation de l'information retour.....	16
3.3.2 <i>Phase d'activation.....</i>	<i>20</i>
3.4 PASSAGE EN PRODUCTION.....	21
3.4.1 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :.....</i>	<i>21</i>
3.4.2 <i>Adresse d'envoi et structure de l'URL retour:.....</i>	<i>26</i>
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS.....	28
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT.....	29
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE.....	29
4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISÉ DU PAIEMENT DANS HÉLIOS.....	29
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	29

ANNEXES

- 1 Collectivité Formulaire adhésion PayFiP
- 2 Demande Ajout contrat produit
- 3 Demande Pré Adhésion
- 4 Messages anomalies PayFiP
- 5 Formulaire adhésion prélèvement et CB
- 6 Bordereau demande ICS
- 7 Liste des codes produits

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en œuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télé-paiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer et ce dans un environnement sécurisé.

Afin de compléter l'offre de service de TIPI de la DGFIP, il est apparu nécessaire de proposer aux collectivités qui le souhaitent une option de paiement par prélèvement.

Cette option permet pour les collectivités adhérentes à TIPI de proposer à leurs usagers de régler leurs titres par un mandat de prélèvement unique à partir de coordonnées bancaires déjà enregistrées. Cette solution est gratuite à la fois pour l'utilisateur et la collectivité.

A partir de la version de la 15, l'offre TIPI devient l'offre PayFiP.

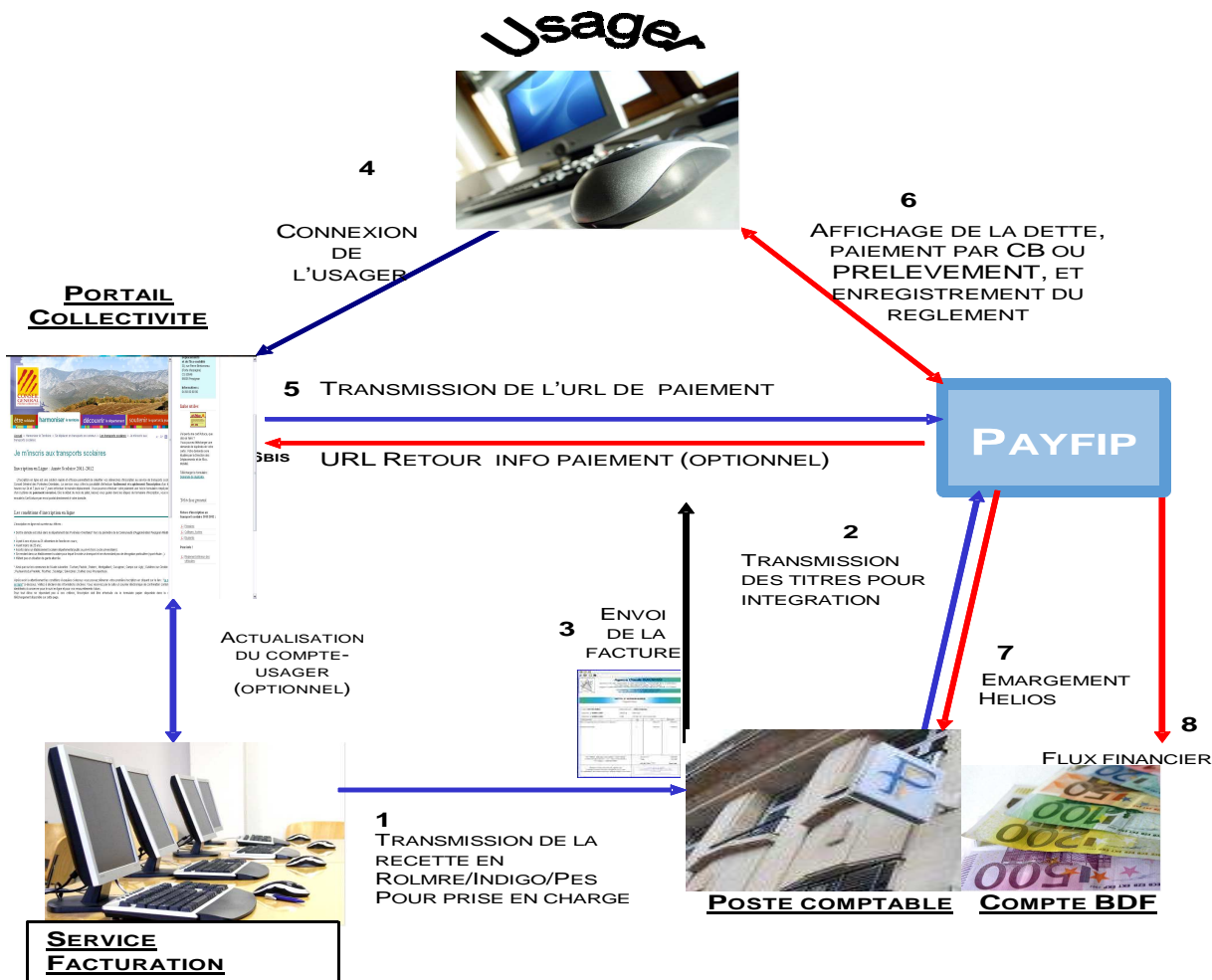
Cette offre s'appuie sur l'application TIPI et contient le paiement par Carte bancaire et le paiement par prélèvement

Cette nouvelle offre est complémentaire aux autres moyens de paiement automatisés (les prélèvements récurrents, le TIP et la lecture optique).

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

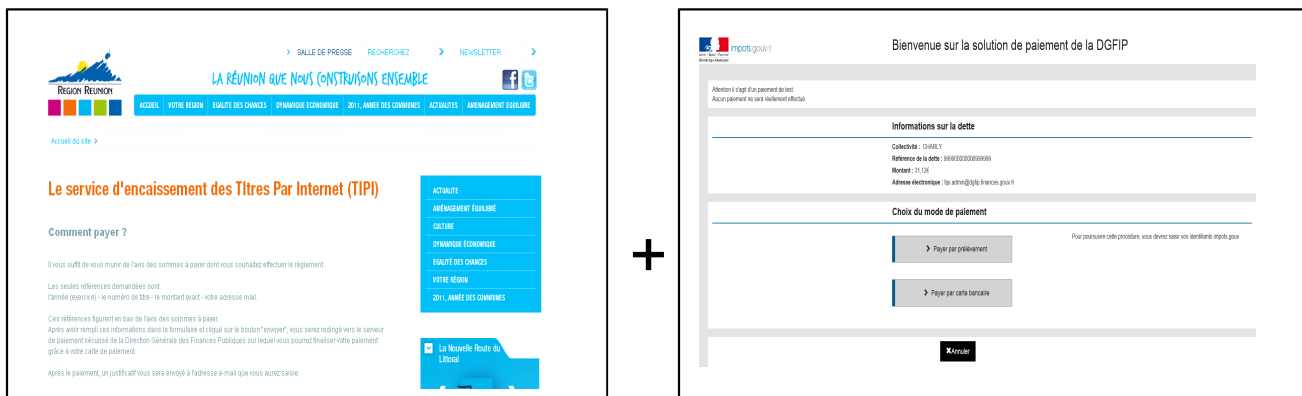
Le recours à PayFip est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé et automatisé.

Synoptique de fonctionnement du dispositif :



Le système suppose l'émission préalable de titres de recettes ou d'articles de rôle puis leur prise en charge par le comptable public. Ces titres sont par la suite pris en charge dans Hélios et intégrés le lendemain dans l'application PayFiP. Une fois que l'utilisateur reçoit son avis des sommes à payer (ASAP), celui-ci se connecte à l'adresse du site Internet de la collectivité indiqué sur cet avis. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou la sélectionne dans un compte usager.

Une fois les contrôles de formes et de cohérence effectués par l'application PayFiP (référence de la dette, montant...), l'utilisateur est invité en fonction du choix de la collectivité à sélectionner un mode de paiement. Dans l'exemple ci-dessous, la collectivité propose à ses usagers de régler leur dette par prélèvement ou par Carte Bancaire :



Si des anomalies sont constatées par l'application PayFiP, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 4).

A l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au comptable public gestionnaire de la collectivité.

L'application PayFiP enregistre cette transaction et transmet le lendemain l'information de paiement à Hélios pour émettre automatiquement le titre payé.

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À PAYFIP

Pour adhérer au dispositif, la collectivité ou l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer d'un **portail Internet** permettant à l'utilisateur :
 - soit de saisir les références de son titre dans un **formulaire de saisie** ;
 - soit d'accéder à la liste de ses dettes dans un **compte usager**;
- Le budget de la collectivité adhérente doit être géré par le comptable public dans l'application **Hélios**
- Utiliser une **nomenclature** du secteur public local (**hors M31**, le service n'est à ce jour pas offert aux offices publics de l'habitat) ;
- Émettre des titres inférieurs à **100 000€**
- Disposer d'un Identifiant Créancier SEPA (**ICS**) pour l'adhésion au prélèvement
- Respecter les **formalités déclaratives préalables auprès de la CNIL**, Loi Informatique et Liberté modifiée¹;
- Faire apparaître clairement sur les avis des sommes à payer la possibilité de payer en ligne ;
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé HTTPS (TLS 1.0 minimum) communiquer à l'administrateur local PayFiP (correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP) le certificat utilisé.
L'envoi des notifications par PayFiP n'est possible que si le nom de domaine de la collectivité est intégré dans le proxy de la DGFIP. Pour ce motif, un paiement de test est nécessaire. La prise en compte du nom de domaine sera effective sous 24 heures. Un nouveau paiement de test permettra alors de vérifier le bon fonctionnement des retours. Dans le cas d'un changement de nom de domaine, un nouveau paiement de test est indispensable. Le délai de prise en compte reste fixé à 24 heures.
- Pour les budgets collectivités qui émettent **plus de 10 000 articles de rôle** par an une demande de **pré-adhésion** devra être transmise par l'intermédiaire du correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP au bureau CL1C de la DGFIP pour validation.

¹ La collectivité doit s'engager à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18 modifié par l'arrêté du 05 décembre 2013).

3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le ou les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Régionale ou Départementale des Finances Publiques. Le correspondant moyens de paiements sera l'interlocuteur de la collectivité. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion (annexe 1) qui détaille le libellé de la collectivité adhérente et les types de produits (annexe 7) qui seront payables en ligne.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application PayFiP et lui donne **un numéro de client PayFiP** nécessaire pour l'identifier.

3.2 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à PayFiP d'une URL (adresse web). PayFiP effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité, sur lequel l'utilisateur pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de son titre ou article de rôle dans un formulaire dédié présenté par la collectivité sur son site Internet,
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à PayFiP pour contrôle avant paiement.

3.2.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.2.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en termes de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que le titre a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

Exemple de compte-usager :

La CREA

Madame, Monsieur

Connexion : 14/06/2010 - 11:43:20

Abonnement Relèves Factures Paiement

> Menu Usager > Paiement > Payer Facture en ligne

Payez vos Factures en ligne

ATTENTION !

Le recouvrement des factures d'eau de La CREA est assuré par le Trésor Public. Votre compte client peut présenter un débit malgré votre règlement. En cas d'interrogations, merci de prendre contact avec la Trésorerie Principale Municipale de Rouen, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h :

- soit par téléphone
- soit en vous rendant au 110-112 Avenue du Mont Riboulet à Rouen

A régler avant le	Type	N° de facture	Montant Total	Montant Restant dû	Actions
20/05/2010	Relève	10 88 N	97,35 €	97,35 €	payer

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Afin de vous garantir un paiement en ligne fiable et sécurisé, toutes vos transactions sont gérées par le logiciel TIPI de la DGFIP.

3.2.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'utilisateur de saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer et permet de générer l'URL qui sera envoyée à PayFiP. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'utilisateur peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés qui seront détectés dans les contrôles de cohérence de l'application PayFiP (format des données transmises dans l'URL, existence de la dette).

Pour cette raison, il est conseillé de prévoir un contrôle de présence suite à la saisie du formulaire, de la référence de la dette, du montant et de l'adresse de messagerie électronique.

Exemple de formulaire de saisie :

LA VILLE / LA MÉTROPOLE | A LA DÉCOUVERTE D'AMIENS | VOTRE VIE QUOTIDIENNE | VOS DÉMARCHES | L'ÉCONOMIE | NOS PROJETS | INFOS

Contact | Aide | Accueil

PAIEMENT EN LIGNE

amïens.fr VOUS RECHERCHÉZ...

Amïens.fr > Vos démarches > Démarches en ligne > Paiement en ligne > Facture de crèches

Païement de votre facture de crèche

Facture d'eau
Facture de crèches
Facture de centres de loisirs
Facture de séjours vacances
Facture Été Sport

Informations de facturation

Numéro de facture:

Année:

Montant: €

Informations personnelles

Votre Email:

Retapez votre Email:

Vous allez être redirigé vers un site entièrement sécurisé

Envoyer

FACTURE
NATURE DE LA PRESTATION: CRECHES - SEPTEMBRE 2011
Origine: DELIBERATION DU MAIRE 11/12/2008
REFERENCE de facturation: CR - 0114922.W
DETAILS DES PRESTATIONS

3.2.2 L'APPEL DE PAYFIP EN POP-UP

L'application PayFiP communique avec l'utilisateur au moment du règlement en lui proposant de choisir de régler par carte bancaire ou par prélèvement, puis en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application PayFiP **dans une nouvelle fenêtre du navigateur**. L'appel de PayFiP doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'utilisateur se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc **vivement conseillé d'appeler l'application PayFiP dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur et d'utiliser les paramétrages de fenêtres préconisées par PayFiP dans le chapitre suivant.

3.2.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<A href="javascript:window.open('url TIPI','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');"> Appel TIPI </A>
```

3.2.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE À UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url TIPI','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
```

Avec url PayFiP = <https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL&mel=MEL&saisie=SAISIE>

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.3 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par la collectivité, le portail doit être en mesure de transmettre à PayFiP toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la collectivité qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à PayFiP.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la collectivité de s'assurer que le choix d'une facture par l'utilisateur sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Un **numéro de client PayFiP** est attribué pour chaque budget collectivité adhérent au dispositif. A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la collectivité proposera le service de paiement en ligne.

Un client PayFiP est rattaché à un numéro SIRET et à son protocole d'échange. Il est donc nécessaire de créer un client pour les budgets annexes qui disposent de leur propre SIRET et de créer deux clients PayFiP si la collectivité utilise le protocole Titre ou le protocole Rôle.

Le client est créé dans l'application par le correspondant moyens de paiement (administrateur local PayFiP), à l'issue de la création, le correspondant moyens de paiement transmet à la collectivité son **numéro de client PayFiP**.

Ce numéro doit figurer dans les échanges entre le site de la collectivité et l'application PayFiP.

La réalisation du paiement d'activation Prélèvement et/ou du paiement d'activation CB est nécessaire pour le passage au statut Actif Prélèvement et/ou Actif CB.

Par contre, les deux paiements étant indépendants, il n'est pas nécessaire de les réaliser en même temps. Cependant, le paiement par prélèvement seul n'étant pas possible, l'activation CB doit être réalisée avant l'activation Prélèvement.

Les paiements de tests sont réalisés avant les paiements d'activation.

3.3.1 PHASE DE TEST

3.3.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL À L'APPLICATION PAYFIP

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test est obligatoire pour les paiements CB. Cette phase de test n'est pas nécessaire pour les paiements Prélèvement.

Elle consiste à transmettre à PayFiP, par le portail de la collectivité adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?>

numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.##&urlcl=#####&saisie=T****

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRE	LONG	PROTOCOLE ORDONNATEUR INDIGO-PESASAP	PROTOCOLE ORDONNATEUR ROLMRE	PROTOCOLE ORDONNATEUR ORMC
numcli	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP		
exer	4	9999		
refdet	18 ou 21	999900000000999999 <u>18 CARACTERES</u>	99999999000000000000 <u>21 CARACTERES</u>	99999999000000000000 <u>21 CARACTERES</u>
objet	< 100	SAISIE LIBRE PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL		
montant	7 max	TESTS : SAISIE LIBRE		
mel	6 à 80	Adresse électronique du testeur		
urlcl	<250	Adresse web retour de la collectivité Doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet		
saisie	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.		

Exemples d'url test :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?>

numcli=999999&exer=9999&refdet=999999990000000000000000&objet=TEST&montant=987654&mel=collectivité@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivités.fr/retourpaiement&saisie=T****

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit **être valorisé à « T ».**

Une fois l'URL de test générée et envoyée, PayFiP effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test :

Bienvenue sur la solution de paiement de la DGFIP

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Collectivité : CHARLY
Référence de la dette : 99990000000999999
Montant : 31,12€
Adresse électronique : tipi.admin@dgifp.finances.gouv.fr

Choix du mode de paiement

Pour poursuivre cette procédure, vous devez saisir vos identifiants impots.gouv

> Payer par prélèvement

> Payer par carte bancaire

Annuler

Paiement de test par CarteBancaire

Choisir payer par carte bancaire

Collectivité : 23300 NOTH
Comptable : TRES. LA SOUTERRAINE
Référence commande : 99990000000999999
E-mail : tipi.admin@dgifp.finances.gouv.fr
Montant : 1,00 EUR

L'adresse de ce site de paiement préférez par https indique que vous êtes sur un site sécurisé et que vous pouvez régler votre achat en toute tranquillité.

Informations de la carte

Numéro de carte :

Expire fin : mois année

Cryptogramme visuel :

VALIDER

Verified by VISA MasterCard SecureCode

UTILISER LE MODE TEST

Cliquez sur un des numéros de test listés ci-dessous pour renseigner automatiquement les champs du formulaire. Chaque numéro de test correspond à un résultat de paiement attendu.

- 4970.1000.0000.0014 - Paiement accepté avec authentification 3D Secure
- 4970.1000.0000.0006 - Paiement accepté avec authentification 3D Secure avec clé de Luhn valide
- 4970.1000.0000.0022 - Paiement accepté avec authentification 3D Secure interactive
- 4970.1000.0000.0030 - Paiement accepté, marchand non entré 3D Secure
- 4970.1000.0000.0048 - Paiement accepté, acheteur non entré 3D Secure
- 4970.1000.0000.0055 - Paiement accepté, garantie de paiement = NO
- 4970.1000.0000.0063 - Paiement refusé pour cause d'authentification 3D Secure échouée, l'acheteur n'est pas parvenu à s'authentifier
- 4970.1000.0000.0071 - Paiement refusé, autorisation refusée pour cause de plafond dépassé
- 4970.1000.0000.0082 - Paiement refusé, autorisation refusée suite à erreur dans le cryptogramme visuel saisi


Le mode TEST permet de réaliser des paiements de test. Ils seront visibles dans le Back Office à partir du menu Gestion >

Sélectionner la carte
4970 1000 0000 0030

Le numéro de carte, la date d'expiration et le cryptogramme sont automatiquement affichés.

Collectivité :	23300 NOTH
Comptable :	TRES. LA SOUTERRAINE
Référence commande :	99990000000999999
E-mail :	tpi.admin@dgfip.finances.gouv.fr
Montant :	1,00 EUR

L'adresse de ce site de paiement préfixée par https indique que vous êtes sur un site sécurisé et que vous pouvez régler votre achat en toute tranquillité.



Informations de la carte

Numéro de carte : 4970100000000000

Expire fin : 06-Juin 2019

Cryptogramme visuel : 123

VALIDER

Verified by VISA MasterCard SecureCode

UTILISER LE MODE TEST

Cliquez sur un des numéros de test listés ci-dessous pour renseigner automatiquement les champs du formulaire. Chaque numéro de test correspond à un résultat de paiement attendu.

- 4970 1000 0000 0014 - Paiement accepté avec authentification 3D Secure
- 4970 1000 0000 0006 - Paiement accepté avec authentification 3D Secure avec clef de Luhn valide
- 4970 1000 0000 0022 - Paiement avec authentification 3D Secure interactive
- 4970 1000 0000 0030 - Paiement accepté, marchand non enrôlé 3D Secure
- 4970 1000 0000 0048 - Paiement accepté, acheteur non enrôlé 3D Secure
- 4970 1000 0000 0055 - Paiement accepté, garantie de paiement = NO
- 4970 1000 0000 0063 - Paiement refusé pour cause d'authentification 3D Secure échouée, l'acheteur n'est pas parvenu à s'authentifier
- 4970 1000 0000 0071 - Paiement refusé, autorisation refusée pour cause de plafond dépassé
- 4970 1000 0000 0089 - Paiement refusé, autorisation refusée suite à erreur dans le cryptogramme visuel saisi

Le mode TEST permet de réaliser des paiements de test. Ils seront visibles dans le Back Office à partir du menu Gestion > Transactions de TEST.

Cliquer sur Valider

Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaires. (cf annexe 4)

Votre demande de paiement a été enregistrée avec succès.

RAPPEL : Cette transaction a été effectuée en mode TEST.

Détails du paiement

Collectivité :	CHARLY
Comptable :	TRES. OULLINS
Référence de la dette :	99990000000999999
Adresse électronique :	tpi.admin@dgfip.finances.gouv.fr

CARTE BANCAIRE VADS : 31,12 EUR

Date / Heure :	29-08-2017 / 17:32:01 (GMT+2)
Numéro de contrat :	2335585 001
Numéro d'autorisation :	31e3b2
N° Transaction CB :	721628
Numéro de carte :	XXXXXXXXXXXX0003

RETOUR SITE **TICKET**

Verified by VISA MasterCard SecureCode

Paiement de test pour les paiements par prélèvement

Afin de procéder à cette phase de test, des identifiants de connexion sont nécessaires. Ils vous seront communiqués sur simple demande à l'adresse de messagerie suivante :

bureau.caprecouvrement-payfip@dgifp.finances.gouv.fr

Accueil > Authentification

Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr

Numéro fiscal 

Mot de passe

[Numéro fiscal perdu](#) | [Mot de passe oublié](#)

Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr

En cliquant sur ce bouton, vous serez dirigé vers le site impots.gouv.fr

A l'issue de la procédure, vous pourrez retourner sur votre site afin d'effectuer votre paiement

Direction générale des Finances publiques

Bonjour Violaine Dubois,
Veuillez sélectionner le compte bancaire que vous désirez utiliser pour votre paiement.

Choix du compte bancaire

BNP Paribas Montrouge
XX6111
Compte courant

BNP Paribas Plaisance
XX6222
-

Crédit Agricole Noisy-Le-Grand
XX6333
-

+
Ajouter un compte
bancaire

Annuler

Validation du paiement

Référence de la facture

ABC 123

Compte bancaire

FR68 - XXXX - XXXX - XXXX - XXXX - XXX6 - 111

Montant

50,00 €

Je valide les informations indiquées et autorise l'administration fiscale à présenter un ordre de prélèvement sur le compte bancaire que j'ai sélectionné.

Valider

Annuler

Confirmation de paiement

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le 05/12/2016 à 10:37

au profit de : Commune de Bron
Sous le numéro 600000005592 sur le compte bancaire FR68 - XXXX - XXXX - XXXX - XXXX - XXX6 - 111 (Etablissement teneur du compte : **BNP Paribas Montrouge** et titulaire du compte : **Benoit Dupont**) pour un montant de 50,00 €.
Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n°54545645646
Vous serez prélevé sur votre compte 2 jours ouvrés à compter d'aujourd'hui soit le 07/12/2016.
Vous recevrez la notification de votre paiement par courriel à l'adresse : benoit.dupont@gmail.com



Fermer

Par la suite PayFiP constitue une URL retour (PayFiP vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.3.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'utilisateur, l'application PayFiP peut envoyer par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité si elle le souhaite de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Si le mode d'accès au service est un compte-utilisateur, le client « Collectivité » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par PayFiP sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdisant la sélection

ATTENTION :

Les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre un retour sécurisé en https devront utiliser un certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé. Dans tous les cas, vous devez fournir au correspondant moyens de paiement les références de votre certificat pour vous assurer que celui-ci est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur PayFiP (Cf §2).

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ « **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Les paramètres « **dattrans** » et « **heurtans** » sont enrichis de la date et heure de l'opération enregistrée par PayFiP.

Cette URL se compose de la manière suivante :

[<urlcl>²?](#)

numcli=#####&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@###.###&saisie=T&resultrans=#&numauto=#####&dattrans=#####&heurtrans=####

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

² correspond à l'url indiquée dans le paramètre urlcl.

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	Idem URL aller		Idem URL aller
exer	Idem URL aller		Idem URL aller
refdet	Idem URL aller		Idem URL aller
objet	Idem URL aller		Idem URL aller
montant	Idem URL aller		Idem URL aller
mel	Idem URL aller		Idem URL aller
saisie	Idem URL aller		Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB ; « V » Payée Prélèvement, « Z » Refusée prélèvement (abandon)
numauto	Alphanumérique	6 (CB)	<u>Paiement CB</u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<u>Paiement Prélèvement</u> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
datrans	JJMMAAAA	8	Date de la transaction du paiement CB ou Prélèvement
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB ou prélèvement

ATTENTION :

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ». (l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL)

Si des paramètres sont indiqués dans le champ URLCL, ceux-ci devront être séparés par %26 au lieu de &

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation CB ou Prélèvement.

3.3.2 PHASE D'ACTIVATION

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son ou ses numéros clients dans PayFiP. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.

L'activation est nécessaire pour le paiement CB et pour le paiement Prélèvement

Dans les deux cas l'Url envoyé à PayFiP est identique

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DR/DDFiP), la collectivité doit transmettre à PayFiP une URL d'activation.

La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra.

A l'exception pour l'activation du champ « SAISIE » de l'URL qui doit impérativement être valorisé à « X ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

**`https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=9999&refdet=-----
&objet=-----&montant=111111&mel=----@---.--&urlcl=-----&saisie=X`**

Pour activer le mode de paiement CB, il faut choisir Payer par CB :

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de choisir son type de carte puis de saisir les caractéristiques de **la carte bancaire fictive** à utiliser pour réaliser le paiement d'activation:

Le numéro de carte bancaire à utiliser est **4790 100 0000 0030**

La date de fin de validité et le cryptogramme sont automatiquement affichés.

Pour activer le mode de paiement Prélèvement, il faut choisir Payer par Prélèvement :

L'authentification se fait au moyen des mêmes identifiants que ceux utilisés pour la phase de tests. Ceux-ci sont communiqués sur simple demande à l'adresse de messagerie suivante :

bureau.caprecouvrement-payfip@dgfip.finances.gouv.fr

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie électronique à l'adresse indiquée dans l'URL, à la boîte générique fonctionnelle de la trésorerie et à l'administrateur PayFiP de la DR/DDFiP ayant créé le client dans l'application PayFiP.

ATTENTION :

Par la suite, le comptable public doit paramétrer dans Hélios la « date de prise en charge des

pièces pour 1^{er} envoi TIPI », sans ce paramétrage aucun titre de la collectivité ne sera payable en ligne.

C'est donc le comptable public qui donne le feu vert à la collectivité pour proposer à ses usagers le nouveau service de paiement en ligne.

Les dettes seront payables au plus tard deux jours après la date de leur prise en charge dans Hélios par le comptable public.

NB : Avant le déploiement au grand public, un panel de testeurs peut être désigné pour vérifier que l'ensemble des paramétrages a été effectué et que les titres pris en charge sont payables en ligne.

3.4 PASSAGE EN PRODUCTION

3.4.1 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL ALLER :

Une fois le compte client PayFiP activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « **A** » ou « **M** » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (**A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie**).

Avant l'ouverture du service, la collectivité doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par PayFiP d'URL de paiements réels dont le code saisie est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à PayFiP.

La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de présence sur les références le montant et l'adresse de messagerie automatique. L'application PayFiP effectuera un contrôle de cohérence avec les titres pris en charge et les données saisies par l'utilisateur.

**`https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----
&objet=-----&montant=-----&mel=----@---.--&urlcl=-----& saisie=-`**

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client PayFiP	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
MEL	Adresse mail de l'utilisateur	Obligatoire
URLCL	URL retour de la collectivité	Facultatif
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » hors ORMC:

Paramètre de l'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES INDIGO Titres	PARAMETRES PESASAP	PARAMETRES ROLMRE
numcli	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR PayFiP		
exer	Numérique	4	CODEXER	Exer	ROLEX
refdet	Se conformer au format propre à chaque protocole	18 ou 21	CODEXER (4) + NUMTITRE(8) + NUMORDRE 6) (total=18)	Exer (4) + IdPce (8) + IdLigne (6) (total=18)	ROLEX (4) + ROLREC (2) + ROLDEB si champ existant sinon «00 » + ROLDET (13) (total=21)
objet	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	Zone libre : PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL		
montant	En centimes d'Euro sans virgule	7 max	MONTANT MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA ROLTOT		
mel	Adresse valide	6 à 80	Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette		
urlcl	http://... Ou https://...	<250	Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte-usager. Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.		
saisie	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)		

Description et format des paramètres pour un client « Collectivité » ORMC:

Paramètre de l'URL	FORMAT	LONG	PARAMETRES ORMC
numcli	Numérique	6	
exer	Numérique	4	Zone Exer du bloc bordereau
refdet	Se conformer au format propre à chaque protocole	21	<p>ZONE1 à 4 caractères : Zone Exer du bloc bordereau</p> <p>+ZONE2 à 2 caractères : deux premiers caractères de la Zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce*</p> <p>+ZONE3 à 2 caractères : saisir 00 si la zone NumDette du bloc pièce contient moins de 14 caractères ou + 2 premiers caractères de la zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 15 caractères ou 0 + le premier caractère de zone NumDette du bloc pièce si celui-ci contient 14 caractères</p> <p>+ZONE4 à 13 caractères max Zone NumDette du bloc pièce</p> <p>21 CARACTERES</p>
objet	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	<p>Zone libre : PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</p>
montant	En centimes d'Euro sans virgule	7 max	<p>MONTANT (bloc ligne pièce)</p> <p>MtHt si MtTVA non servi Sinon MtHT+MtTVA</p>
mel	Adresse valide	6 à 80	Adresse mel de l'utilisateur qui acquitte la dette
urlcl	http://... Ou https://...	<250	<p>Adresse d'envoi de l'URL retour. Obligatoire en cas de compte-usager.</p> <p>Cette URL retour doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet.</p>
saisie	« M » ou « A »	1	« M » formulaire de saisie « A » sélection dans une liste (compte-usager)

L'url devra référencer une véritable pièce prise en charge, voici un exemple pour un ORMC de 2018 (facture 1 pour 112,56 euros)

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=000001&exer=2018&refdet=2018EA00000000000001&objet=&montant=11256&mel=collectivite@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=M>

Détermination du NUMORDRE pour le protocole INDIGO Titres

Pour les titres issus d'un fichier INDIGO, la référence de la dette = CODEXER+NUMTITRE+NUMORDRE. Si NUMTITRE (numéro de titre) apparaît clairement sur le titre, le NUMORDRE n'y est pas systématiquement inscrit il est donc nécessaire de l'indiquer à l'usager.

Pour le déterminer, suivre les règles suivantes :

Pour les titres " Mono Débiteur – Mono Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 00, 01 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à «**000001** » ou «**1** ».

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation " (identifiés par la " NATURE DE TITRE " 09 ou 10 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit être impérativement servie à " **000001** " ou «**1** ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur le premier numéro d'ordre.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation " (identifié par la " NATURE DE TITRE " 03 dans Hélios), la zone "NUMORDRE" doit correspondre au numéro d'ordre renseigné dans le fichier de titre émis.

Détermination de l'IdLigne pour le protocole PES ASAP :

Pour les titres de " Mono Débiteur – Mono Imputation " la zone " IDLIGNE " du paramètre REFDET de l'URL aller doit être impérativement servie à " 000001 ". ou «**1** »

Pour les titres " Mono Débiteur – Multi Imputation " la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit être impérativement servie à " 000001 " ou «**1** ». Le regroupement pour le paiement est systématiquement effectué sur la première ligne de pièce.

Pour les titres " Multi Débiteur – Mono Imputation " la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET doit correspondre à l'IdLigne renseigné dans le fichier de titre émis.

Nota : Pour les titres « Multi Débiteur - Multi Imputation », il convient de prendre l'attache de l'équipe projet PayFiP, par l'intermédiaire de la Direction Locale des Finances Publiques. Ce type de pièce suppose en effet que la zone " IDLIGNE" du paramètre REFDET corresponde au premier IdLigne utilisé pour le débiteur, qui correspond à l'IdLigne de regroupement.

Particularités pour la logique ROLE (ROLMRE) :

Pour ce format, la zone ROLREC (code recette, caractères alphanumériques) est obligatoirement renseignée.

Si ROLDEB est renseigné, prendre la valeur existante, si non renseigné, prendre « 00 ».

Particularités pour la logique ROLE (ORMC) :

Pour ce format, les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce sont obligatoirement renseignés.

Pour un rôle les deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc devront impérativement être identiques sur toutes les lignes d'un numéro de facture sinon l'article de rôle ne sera pas payable en ligne.

Pour la logique rôle (ROLMRE et ORMC), la numérotation des factures de rôle devra impérativement être séquentielle sur une année civile pour éviter tout doublon. PayFiP ne tient pas compte des codes périodes.

Le code recette qui doit figurer sur le formulaire d'adhésion est constitué des deux caractères de ROLREC (ROLMRE) ou des deux premiers caractères de la zone CodeProdLoc du bloc ligne pièce (ORMC)

A réception de son avis des sommes à payer, l'utilisateur se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par le site de la collectivité ou de la collectivité à destination de PayFiP.

A partir de cette URL aller, PayFiP effectuera des contrôles de présence et de forme avant de présenter la page de paiement à l'utilisateur sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé.

3.4.2 ADRESSE D'ENVOI ET STRUCTURE DE L'URL RETOUR:

Dès lors que le client PayFiP a servi le champ « URLCL » dans l'URL aller, PayFiP lui retransmettra sur cette adresse, le résultat de la transaction.

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une URL accessible sur internet et non pas uniquement sur l'intranet du partenaire, ni une url locale à son serveur. Pour cette URLCL, seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ». (l'indication de ces ports par défaut ne sont pas nécessaires dans l'URL). Dans le cas contraire, le retour des informations de paiement ne serait pas géré par PayFiP.

Le client PayFiP pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement effectué sur PayFiP. Les informations transmises lui permettront d'actualiser le système d'information de la collectivité. Le client PayFiP, qui aura opté pour un compte-utilisateur, devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via PayFiP, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,
- traiter les fichiers FLUOR pour présenter à son usager une situation à jour tenant compte des paiements réalisés par un autre moyen.

Adresse d'envoi de l'URL retour : <http://www.> ou <https://www.>-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller

Définition des paramètres de l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client PayFiP
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client PayFiP
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB ou prélèvement
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération : -6 caractères pour la CB -16 caractères pour le prélèvement
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour s'ils ont été servis dans l'URL aller.

Description et format des paramètres :

PayFiP transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
RESULTRANS	Alphabétique	1	« P » Payée CB ; « R » Refusée CB , « V » Payée Prélèvement , « Z » Refusée prélèvement. Seules les valeurs « P » et « V » doivent être traitées.
NUMAUTO	Alphanumérique	6 (CB)	<u>Paiement CB</u> : Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement CB à PayFiP . Pour les paiements de test et d'activation, le paramètre peut être XXXXX
	Alphanumérique	16 (Prélèvement)	<u>Paiement Prélèvement</u> : Numéro d'opération délivré par le module de prélèvement
DATTRANS	JJMMAAAA	8	Date de la transaction de paiement CB ou Prélèvement
HEURTRANS	HHMM	4	Heure de la transaction de paiement CB ou Prélèvement

4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA COLLECTIVITÉ DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, PayFiP constituera à l'attention de la collectivité une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La collectivité exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU POSTE COMPTABLE

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télé-paiement ou le gestionnaire de prélèvement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'utilisateur peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'utilisateur ainsi qu'à la boîte générique du comptable public. Ces tickets sont à conserver pendant un an.

4.3 L'EMARGEMENT AUTOMATISE DU PAIEMENT DANS HÉLIOS

Une fois le paiement validé et enregistré, l'application génère en direction d'Hélios un flux automatique d'emargement CB ou Prélèvement qui sera validé le lendemain par le comptable public.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant moyens de paiement de la DR/DDFiP ;

Phase 2: Test du dispositif par la collectivité

- Transmission par le correspondant moyens de paiement à la collectivité du numéro de client PayFiP ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers PayFiP

Phase 3 : Activation et mise en production

- Constitution et envoi de l'URL d'activation CB vers PayFiP.
- Si la collectivité adhère au prélèvement envoi de l'URL d'activation Prélèvement vers PayFiP
- Paramétrage Hélios PayFiP et feu vert du comptable public
- Adaptation des avis des sommes à payer envoyés aux usagers.

Phase 4 : Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés

FORMULAIRE D'ADHÉSION A L'APPLICATION DES TITRES PAYABLES SUR INTERNET PAYFiP

Libellé de la collectivité	
SIRET de la collectivité	
Adresse de la collectivité	
Codique du poste comptable	
Code Collectivité	
Code Budget	
Produit à encaisser* (un seul produit**)	
Délai de mise en ligne***	

Type d'accès :

Site Collectivité
Site DGFIP

Moyens de paiement :

Carte bancaire
Prélèvement

	ROLE	TITRE
LOGIQUE (1 client par logique)	<input checked="" type="checkbox"/> ROLMRE ou <input type="checkbox"/> ORMC	<input type="checkbox"/> INDIGO ou <input type="checkbox"/> PES ASAP
Compte(s) d'imputation budgétaire ****		
Code Etablissement*****		
Code(s) recette*****		

* Annexe 8. Pour un produit, une imputation ou une nomenclature ne figurant pas dans TIPI Agent (Consultation Nomenclature / Imputation) contacter l'administrateur PayFiP.

** - Pour de nouveaux produits émis sous le même protocole, on utilise le même N° client PayFiP, obligation de remplir le formulaire « Ajout d'un contrat/produit supplémentaire ».

- Pour de nouveaux produits émis sous un autre protocole, obligation de demander un autre N° client PayFiP.

*** Durée pendant laquelle les titres ou articles de rôles seront payables en ligne (10 jours minimum à 360 jours maximum).

**** Clients « TITRE » seulement. Renseigner tous les comptes utilisés pour ce produit. Si l'imputation ne figure pas dans TIPI Agent (Consultation Nomenclature / Imputation), contacter l'administrateur PayFiP.

***** Ne concerne que les clients ROLMRE ou ORMC (pour le déterminer, cf guide des procédures).

Je soussigné,

représentant légal de

sollicite la possibilité de mettre en ligne les créances émises (titres exécutoires ou articles de Rôle) par la collectivité désignée supra et pour ce faire demande son adhésion à l'application PayFiP. Cette adhésion engage la collectivité à se conformer au cahier des charges joint à la convention d'adhésion.

Fait à

le

Le comptable assignataire

Le représentant de la collectivité adhérente

N° Client PayFiP	
N° Contrat CB	
N° ICS	

Visa du correspondant moyens de paiement



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE AJOUT D'UN CONTRAT / PRODUIT SUPPLEMENTAIRE POUR L'APPLICATION PAYFiP

Je soussigné,

représentant de

déjà client de l'application PayFiP, demande l'ouverture d'un contrat d'encaissement en ligne pour le produit décrit ci-dessous. La collectivité, désignée supra, s'engage à se conformer au cahier des charges de l'application PayFiP.

N° Client PayFiP

ATTENTION :

Le protocole du nouveau produit doit correspondre au protocole du N° client PayFiP auquel on rattache le nouveau produit (ex : client Hélios Indigo, le produit supplémentaire doit obligatoirement être émis sous le protocole Indigo) pour ajouter un produit émis sous un protocole différent, obligation de demander un nouveau N° Client PayFiP (cf formulaire d'adhésion)

PROTOCOLE	ROLMRE ORMC	INDIGO PES ASAP
Nouveau produit *		
Compte(s) d'imputation budgétaire *		
Délai de mise en ligne (de 10 à 360 jours maximum)		
Code(s) recette = zone ROLREC du ROLMRE = 2 premiers caractères de CodeProdLoc ORMC		
Remarques		

Fait à

le

Le comptable de la collectivité

Le représentant de la collectivité

Visa du correspondant
moyens de paiement du Département

Avant de remplir le formulaire, merci de prendre en compte ces précisions

Ce formulaire de pré-adhésion doit être transmis à l'administrateur national PayFiP, si la collectivité qui souhaite adhérer au dispositif PayFiP, émet plus de 10 000 articles de rôle par an pour le budget collectivité concerné par l'adhésion.

Ce formulaire doit être intégralement rempli, pour permettre à l'administrateur national PayFiP de répondre aux candidatures et fournir une date d'ouverture du service dans les meilleurs délais.

Annexe 3 : Formulaire de pré-adhésion à PayFiP

(à transmettre à tipi.admin@dgfip.finances.gouv.fr)

1) Département :

2) Poste comptable :

3) Code budget-collectivité Hélios et intitulé de la collectivité :

4) Autres solutions automatisées de paiement déjà proposées :

Prélèvement Paiement sur internet TIP Talon optique

CB (régies) Paiement par téléphone Autre (préciser) :

5) Encaissement sur articles de rôle :

- Nature des produits à encaisser : (plusieurs cas possibles)

- Nomenclature : M14 M49 M22 M52 Autre :

- Nombre de pièces émises annuellement pour les recettes :

En ROLMRE (nombre d'articles de rôle) :

En ORMC (nombre d'articles de rôle) :

6) Date souhaitée de l'ouverture du service :



ANNEXE 4 - TABLEAU DES CODES ERREURS



Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= REGIE; 1= TITRE (INDIGO/PES V2) ; 2=ROLMIRE; 3=TITRE EPS ; 9= CLIENT GÉNÉRIQUE	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"
Saisie	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2 - 3	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X" . La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. si la valeur du champ ="M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur ="A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si valeur ="X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3 - 9	6	Le numéro de client PayFiP doit comporter 6 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur PayFiP." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisé sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce numéro de client PayFiP n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP). un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (PayFiP) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients PayFiP (précision : les clients de statut "migré" présents dans PayFiP sont ignorés)				le N° du client doit être pré-existant dans la base PayFiP sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles. En mode de saisie "P" le client ne doit pas être un client régie ni un client générique.	T2			

NUMCLI

contrôle du statut du client PayFiP

0 -1 - 2	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Inactif CB"</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Inactif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « Inactif »</p>	T3	<p>"Le client PayFiP ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur PayFiP" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>		
	<p><u>Cliant uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "Actif CB" ou le statut est encore "Enregistré CB" mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation</p> <p><u>Cliant uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client PREL est à "Actif PREL"</p> <p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "X" et les statuts du Client CB et PREL sont « actif » ou en cours d'activation.</p>	T4	<p>"Le client PayFiP est déjà activé. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>		
	<p><u>Cliant CB et PREL</u></p> <p>Mode de saisie activation : les deux statuts ne sont pas « actifs », ni « inactif », le statut CB est différent de « Enregistré » et le statut prélevé différent de « Nouveau »</p>	T10	<p>"L'activation n'est pas possible sur ce client. Pour effectuer un test, valoriser le champ SAISIE à "T" dans l'URL d'appel" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur TIP</p>		
	<p>si le champ SAISIE = "X" et le statut CB est à "Enregistré" et/ou le statut PREL est « Nouveau » poursuite des contrôles PayFiP</p>				

	0 - 1 - 2 - 3	<p><u>Client uniquement CB</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client CB est différent de "Actif CB" le paiement par CB est impossible</p> <p>-----</p> <p>---</p> <p><u>Client uniquement PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client PREL est différent de "Actif PREL" le paiement par prélèvement est impossible</p> <p>-----</p> <p>--- <u>Client CB et PREL</u></p> <p>si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et aucun statut du Client : CB et PREL n'est actif "Actif" le paiement est impossible</p> <p>si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client CB est à "N" (Nouveau) et que le client n'a pas opté pour le prélèvement ou que le statut pour l'option prélèvement est différent de « Nouveau »</p> <p>Si le mode de saisie est « M », « A » ou « P » le statut du Client CB ou PREL est à "A" (actif) passage au contrôle PayFiP suivant</p>	T5		<p>Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>	<p>"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p> <p>(1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0</p>
			T7	"Vous ne pouvez pas activer le client PayFiP car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement"			
contrôle IRIS	1 - 2 - 3	cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	<p>"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

	contrôle de l'accès sécurisé	0 - 9		<p>Si le client est de type Régie et a été identifié comme utilisant le protocole Webservice (protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p> <p>Si le client est de type générique (test sur le code protocole 9 est normalement suffisant car tous les clients génériques ont le protocole sécurisé valorisé à S), le paiement ne peut être effectué en utilisant l'url mais doit être effectué par web service.</p>	T8	<p>"L'activation ou le test du client n'est possible qu'en accès sécurisé"</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Message jamais affiché car le contrôle T2 est effectué avant.</p> <p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement.</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
EXER	vérification du format d' EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères"	Sans Objet.	"Le champ exercice doit comporter uniquement 4 caractères. Veuillez le saisir à nouveau."	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement."
	contrôle de forme	1 - 3	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques.CODEXER ou Exer (4) + NUMTTRE ou IdPce (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1	<p>si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie = "I" message: "le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau.</p> <p>Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par PayFiP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
2		21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2					
0		6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3	Sans Objet.				

REFDET

contrôle de REFDET dans la base PayFiP	1 - 2 - 3		<p>Si la dette n'est pas dans la base de paiement PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.</p>	<p>R4 Référence de la dette inconnue</p>	<p>si SAISIE = "X" "la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier" si SAISIE = "T" "la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>« La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. » Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par PayFiP) un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client</p>	<p>R5</p>		<p>La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
			<p>si la dette est déjà émarginée dans la base de paiement le paiement est impossible</p>	<p>R6 Dette déjà payée</p>		<p>Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" à "HEURTRANS". un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. Un reporting informera le super administrateur</p>
contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2 - 3		<p>si la date du jour est > "date de pec" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.</p>	<p>R7 Hors délai</p>		<p>Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		<p>s'il n'y a pas de contrat associé au client PayFiP pour ce type de produit le paiement est impossible</p> <p>NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).</p>	R8	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur PayFiP"</p> <p>SAISIE="T" "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur PayFiP".</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
				<p>S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible</p>	R9		<p>Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
				<p>s'il n'y a aucun contrat au statut "O"(ouvert)-l'activation est impossible.</p>	R10	<p>SAISIE="X" "Aucun contrat produit associé à votre identifiant avec un statut "O" Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur PayFiP". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2 - 3	<100	<p>la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace</p>	O1	<p>SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique"</p> <p>Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>		<p>"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP,</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	7	<p>Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 7 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement par CB sont impossibles.</p> <p>Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 5 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).</p>	M1 Erreur de forme du montant	<p><u>SI SAISIE X ou T "Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau."</u></p> <p><u>Un reporting informera l'administrateur PayFiP.</u></p>	<p>Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Merci de réessayer et d'effectuer votre règlement directement auprès de votre Trésorerie (1) en cas de nouvel échec". (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2 - 3		<p>Si la valeur est supérieure à 99999,99 euros, le paiement par internet est impossible</p>	M2 paiement non autorisé	<p>Le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification du nombre maximum de caractères (M1) est fait en premier.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie indiquée sur votre facture ou avis des sommes à payer . Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet . Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>	<p>Le montant de cette dette dépasse le seuil encaissable sur Internet. Merci d'effectuer le règlement auprès de la trésorerie (1) indiquée sur votre avis des sommes à payer (2) . (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocoles 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p> <p>Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.</p>
				<p>si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible</p>	M3 Montant non autorisé	<p>Pour l'activation et le test des clients de protocole 0 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. Pour l'activation et le test des clients de protocole 1, 2 et 3 : " Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de PayFiP.budget.gouv.fr.</p> <p>Un reporting informera l'administrateur PayFiP.</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>	<p>Le paiement sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>

contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2 - 3		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans PayFiP, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.	M4		Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquer sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	«Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	0 - 1 - 2 - 3		<p>Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base.</p> <p>Pour les régies, les montants sont libres en activation et en test mais il sera vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p> <p>Pour les collectivités et les EPS, les montants sont libres en test et en activation mais il est également vérifié qu'ils ne correspondent pas à un montant interdit (cf. liste des montants simulant un code retour Payzen).</p>	M5	<p>Si saisie X (régie uniquement) et T (régie et collectivité) "Montant non autorisé pour le paiement de test ou d'activation."</p> <p>un reporting informera l'administrateur PayFiP</p>			
Contrôle de format de l'IEP (numéro d'entrée)	3	30 max	Si le paramètre est présent dans l'url, sa valeur doit être servie, être numérique et ne pas comprendre plus 9 caractères.	I1	<p>Saisie ="X" message:"le format du paramètre IEP de l'URL d'activation n'est pas conforme"</p> <p>"Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"</p>	<p>"Le numéro d'entrée que vous avez saisi ne correspond pas à la dette que vous souhaitez payer. Veuillez le saisir à nouveau"</p> <p>"Pour votre information le numéro d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier"</p>	<p>Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP.</p>

IEP (numéro d'entrée)	Contrôle de concordance de l'IEP (numéro d'entrée)	3		I2	Saisie = " I " message: "le format du paramètre IEP de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" renvoie à l'écran de saisie du numéro d'entrée. un reporting informera l'administrateur PayFiP	d'entrée peut être libellé IEP ou numéro de dossier sur votre avis des sommes à payer" Un bouton "Corriger le numéro" ferme la pop-up. un reporting informera l'administrateur PayFiP	autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2 - 3	6 à 80	A1 Adresse électronique que non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP
	Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	0 - 1 - 2 - 3	Les deux adresses Mel saisies (mode d'accès portail) sont identiques	A2 Adresse électronique que non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Vérifier les adresses électroniques saisies" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans objet
URLCL	contrôle du nombre et du format des	0	<250	U1	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://..... ou https://..... ; 250 caractères maximum sans indication de port sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet. " le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP	" le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP UP. un reporting informera l'administrateur PayFiP

	caracteres	1 - 2 - 3	pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://..... ou https://..... sans indication de port; et comporter 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide ou comporte des ports non autorisés" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur PayFiP	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur PayFiP	un reporting informera l'administrateur PayFiP
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.							
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application PayFiP et supprimées au bout de 60 jours, Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client PayFiP ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie.							
Nota Bene 3	Ce tableau correspond aux erreurs détectées uniquement lors des contrôles sur les données passées en paramètre de l'URL ou via l'accès Portail. Les erreurs spécifiques (T9, N1, D1) produites dans le cadre du protocole Web service sont traités dans un autre document (Anomalies ws-AppelCreerPaiementsecurisé.xls accessible sur vénèzia : http://venezia.dev.impots/plugins/owl/owl_wrapper/233/browse.php?sess=0&parent=19224&expand=1&fileid=338316)							

Procédure de demande d'attribution d'un ICS

L'adhésion au service de prélèvement par PayFiP nécessite l'attribution d'un numéro ICS (Identifiant Créancier SEPA), lequel est associé au numéro SIREN de la collectivité.

Les collectivités qui proposent déjà du prélèvement à leurs usagers disposent de cet ICS. Aucune démarche supplémentaire n'est donc nécessaire. Elles devront toutefois faire apparaître cet identifiant sur le formulaire d'adhésion au prélèvement et à la carte bancaire (annexe 5).

Pour les collectivités qui ne proposent pas le prélèvement, toute demande d'ICS se fait auprès de la Banque de France selon les modalités suivantes :

1. Collectivités ou établissements publics locaux non titulaires d'un compte DFT

La trésorerie de rattachement de la collectivité ou de l'établissement local doit remplir le bordereau de demande d'ICS (ci-dessous).

Ce bordereau, une fois rempli, sera transmis au correspondant moyens de paiement de la DDFiP ou de la DRFiP. Ce dernier transmettra alors la demande à la Banque de France.

Une fois attribué, l'ICS sera adressé par la Banque de France sur la boîte générique du service Secteur Public Local de la DDFiP ou de la DRFiP puis remis à la collectivité.

2. Collectivités ou établissements publics locaux titulaires d'un compte DFT

Suite à la demande d'un titulaire d'un compte DFT, le service Dépôts et Services Financiers (DSF)

doit compléter le bordereau de demande d'ICS en annexe.

Il transmettra alors cette demande à la Banque de France.

Une fois attribué, l'ICS sera adressé par la Banque de France sur la boîte générique du service

DSF qui le remettra au régisseur demandeur.

Bordereau de liaison de demande d'identifiant créancier pour d'une personne morale : ICS et/ou NNE

A adresser : Banque de France - SETEC 28-1214 - 39 rue Croix des Petits Champs - 75049 PARIS Cedex 01

ou par courrier électronique à : « ics@banque-france.fr »

Date de la demande* : (JJ/Mois/AAAA)

Toutes les zones marquées d'un * sont obligatoires. Toute demande incomplète sera rejetée et facturée.

Etablissement présentateur de la demande

Nom * : DGFIP Code Etablissement * : (30001 si non DFT ou 10071 si DFT)

Adresse postale ou mail pour retourner la réponse * : *BALF service SPL ou DSF*

Contact (nom, téléphone, courriel) * : *correspondant moyen de paiement ou service DSF*

Etablissement demandeur (teneur de compte du créancier)

Nom * : DGFIP (ou Trésor Public si DFT) Code Etablissement * : 30001 (10071 si DFT)

Code agence * :

Créancier demandeur d'identifiant

Dénomination sociale * : (nom de la collectivité ou de l'établissement)

Siren ou Siret * : NNE actuellement utilisé ** :

Dénomination Commerciale : Forme juridique * :

Code NAF/APE * :

Adresse du siège social * :

** à préciser obligatoirement lorsque le créancier est déjà détenteur d'un NNE.

Pour ce faire nous vous remercions de bien vouloir lui attribuer * :

- Un Identifiant Créancier SEPA – ICS – pour l'émission de Prélèvements SEPA
- Un Numéro National d'Emetteur et un Identifiant Créancier SEPA - NNE & ICS pour l'émission de Prélèvements SEPA, de Titres Interbancaires de Paiement ou de Téléversements.

L'établissement signataire présentant la demande s'est assuré que :

- le créancier détient bien un compte sur les livres de l'établissement demandeur
- la demande d'identifiant est justifiée au regard des activités du créancier demandeur
- le créancier ne détient pas déjà un identifiant

Cachet de l'établissement présentateur

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M14

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-1	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-1	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-1	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-1	04 SOCIAL	7066
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-1	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-1	06 TRAVAUX	4582
M14-1	06 TRAVAUX	704
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-1	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-1	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-1	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-1	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70685
M14-1	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-1	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-1	19 PRETS	2764
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-2	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-2	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-2	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-2	04 SOCIAL	7066

M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-2	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-2	06 TRAVAUX	4582
M14-2	06 TRAVAUX	704
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-2	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-2	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-2	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1345
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-2	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	10226
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-2	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-2	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-2	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-2	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-2	19 PRETS	2764
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-3	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-3	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-3	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-3	04 SOCIAL	7066
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-3	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-3	06 TRAVAUX	45422
M14-3	06 TRAVAUX	4582
M14-3	06 TRAVAUX	704
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-3	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419

M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7078
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1328
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7478
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-3	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-3	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-3	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-3	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-3	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-3	19 PRETS	274
M14-3	19 PRETS	2764
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M14-4	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M14-4	02 ORDURES MENAGERES	7061
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M14-4	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-4	04 SOCIAL	7066
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-4	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7488
M14-4	06 TRAVAUX	4582
M14-4	06 TRAVAUX	704
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-4	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6479

M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7013
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7015
M14-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	7018
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	132
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	1343
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	747
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7034
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M14-4	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-4	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7064
M14-4	15 AUTRES SERVICES	7065
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70684
M14-4	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7025
M14-4	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M14-4	19 PRETS	274
M14-4	19 PRETS	2764
M14-5	04 SOCIAL	7066
M14-5	06 TRAVAUX	704
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-5	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7713
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-5	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-5	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M14-5	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7031
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7036
M14-5	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-5	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735

M14-5	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7363
M14-5	15 AUTRES SERVICES	706
M14-5	15 AUTRES SERVICES	70688
M14-5	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M14-5	19 PRETS	2764
M14-6	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M14-6	04 SOCIAL	7066
M14-6	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	1676
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	757
M14-6	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M14-6	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M14-6	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M14-6	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M14-6	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M14-6	15 AUTRES SERVICES	7068
M14-6	15 AUTRES SERVICES	70688

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M21-M22

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-A	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7341
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7342
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475

M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7548
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7722
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-B	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7721
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7728
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-C	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6129
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	645
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731

M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73171
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	736
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	737
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-E	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-G	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731222
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	73172
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-J	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-L	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7323
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-M	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704

M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7315
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-N	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	708
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7312
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7313
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7317
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7318
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475

M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-P	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	165
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6319
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6339
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6419
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6429
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64519
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64529
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64719
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	64729
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	6489
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	649
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	701
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	702
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	703
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	704
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	705
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	706
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	707
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7081
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7082
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7083
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7084
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7087
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7088
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	731
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	732
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	733
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	734
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	735
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7471
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7472
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7473
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7474
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7475
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7476
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7477
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7483
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7484
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	7488
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	751
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	752
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	753
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	754
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	758
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	771
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	772
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	773
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	775
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	777
M21-	60 PRODUITS HOSPITALIERS	778
M22-1	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70615
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70616

M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	70618
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73112
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733141
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	733241
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73412
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	73421
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7348
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7385
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7388
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7453
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7483
M22-1	09 PRESTATIONS EPSMS	7588
M22-1	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M22-1	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-1	14 IMPOTS ET TAXES (73)	7341
M22-2	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M22-2	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70821
M22-3	04 SOCIAL	7318
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-3	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-3	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-3	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-3	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-3	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-3	16 RECOLTES PPTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-4	04 SOCIAL	7318
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-4	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7080
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73521
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	735222
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352221
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352311
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7352312
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73531
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73532
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353511
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	7353512
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73581
M22-4	09 PRESTATIONS EPSMS	73588
M22-4	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-4	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082

M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-4	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-4	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-A	04 SOCIAL	7318
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-A	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-A	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-A	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-B	04 SOCIAL	7318
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-B	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-B	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-B	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-B	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-B	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-B	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-E	04 SOCIAL	7318
M22-E	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	04 SOCIAL	7318
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-J	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-J	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-J	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-J	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-J	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-J	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-L	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	04 SOCIAL	7318
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-M	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-M	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-M	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-M	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-M	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-M	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-N	04 SOCIAL	7318
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-N	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-N	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-N	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-N	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-N	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-N	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702

M22-P	04 SOCIAL	7318
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-P	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-P	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-P	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-P	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-P	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-P	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	04 SOCIAL	7318
M22-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	771
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M22-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	706
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	707
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7317
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7341
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	7342
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	735
M22-	09 PRESTATIONS EPSMS	738
M22-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M22-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7085
M22-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M22-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M22-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	702
M22-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : M49

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-A	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-A	06 TRAVAUX	4582
M49-A	06 TRAVAUX	704
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-A	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-A	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-A	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-A	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-A	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7011
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7012
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7061
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7062
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7063
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7065
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7068
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7071
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7078
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7088
M49-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	748
M49-	06 TRAVAUX	4582
M49-	06 TRAVAUX	704
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M49-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6091
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M49-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	751
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M49-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M49-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M49-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M49-	15 AUTRES SERVICES	1318

LISTE DES IMPUTATIONS PAR NOMENCLATURE ET PAR PRODUIT : AUTRES NOMENCLATURES

Nomenclature	Code Produit PayFiP/ LIBELLE	Imputation comptable
M1-5-7-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M1-5-7-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	7067
M1-5-7-	15 AUTRES SERVICES	70688
M4-	06 TRAVAUX	4582
M4-	06 TRAVAUX	704
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M4-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M4-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M4-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	753
M4-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	703
M4-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7085
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7086
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M4-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M4-	15 AUTRES SERVICES	706
M41-	06 TRAVAUX	706
M41-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	701
M41-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	704
M42-	01 EAU/ASSAINISSEMENT	7064
M42-	02 ORDURES MENAGERES	7061
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M42-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M42-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M42-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M42-	15 AUTRES SERVICES	706
M43-A	15 AUTRES SERVICES	706
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M43-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	758
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M43-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	778
M43-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	708
M43-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M52-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M52-	04 SOCIAL	7066
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M52-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M52-	06 TRAVAUX	704
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M52-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775

M52-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M52-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M52-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M52-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M52-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M52-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M52-	15 AUTRES SERVICES	7061
M52-	15 AUTRES SERVICES	7064
M52-	15 AUTRES SERVICES	7065
M52-	15 AUTRES SERVICES	7068
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M52-	16 RECOLTES PDS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M52-	17 ETUDES	705
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M52-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M52-	19 PRETS	2744
M52-	19 PRETS	2748
M52-	19 PRETS	2764
M52-	19 PRETS	7621
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M57-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M57-	04 SOCIAL	7066
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M57-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M57-	06 TRAVAUX	704
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M57-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6419
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6459
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718

M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M57-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	701
M57-	10 PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS	707
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	275
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7511
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7512
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7513
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7518
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7531
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7532
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7533
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7534
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7535
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7538
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	754
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7548
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7582
M57-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7033
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7037
M57-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7081
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7082
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7087
M57-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	731
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	732
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	733
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	734
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	735
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	736
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	737
M57-	14 IMPOTS ET TAXES (73)	738
M57-	15 AUTRES SERVICES	7061
M57-	15 AUTRES SERVICES	7064
M57-	15 AUTRES SERVICES	7065
M57-	15 AUTRES SERVICES	7068
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7021
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7022
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7023
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7024
M57-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M57-	17 ETUDES	705
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	10228
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	747
M57-	18 DOTATION PARTICIPATIONS	7488
M57-	19 PRETS	2744
M57-	19 PRETS	2748
M57-	19 PRETS	2764
M57-	19 PRETS	7621
M61-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M61-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	74718
M61-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	758
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7083

M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7084
M61-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M61-	15 AUTRES SERVICES	7061
M61-	15 AUTRES SERVICES	7068
M61-	15 AUTRES SERVICES	70878
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7062
M71-	03 CULTURE / SPORTS / LOISIRS	7063
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	7067
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74881
M71-	05 SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT	74888
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	165
M71-	07 LOCATIONS IMMEUBLES	752
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7714
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7718
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	773
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7748
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	775
M71-	08 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7788
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	757
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7581
M71-	11 AUTRES PRODUITS DE GESTION	7588
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7032
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7035
M71-	12 RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE	7038
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	70878
M71-	13 AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	7088
M71-	15 AUTRES SERVICES	7068
M71-	16 RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES	7028
M71-	19 PRETS	2745
M71-	19 PRETS	2748